

---

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

---

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

---

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

---

N° 170/2021

**Objet : Octroi d'une  
subvention à 'APERS pour  
l'action « intervenant social  
en gendarmerie »**

---

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOUFFRE Éric.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

**Pour la Commune de CABANNES :** ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

**Pour la Commune de MAILLANE :** MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOUFFRE Éric*).

**Pour la Commune de NOVES :** FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

**Pour la Commune de PLAN ORGON :** LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

**Pour la Commune de ROGNONAS :** MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de GRAVESON :** DI FÉLICE Jean-Marc.

**Secrétaire de séance :** M. Éric LECOUFFRE

Mme la Présidente expose que la Commission Politique de la Ville et Action Sociale a souhaité confirmer les axes de travail des précédentes années sur la thématique Sécurité et Prévention et s'est favorablement prononcée pour la reconduction de l'action « intervenant social en gendarmerie » de l'APERS avec intervention partagée sur les trois brigades du territoire (Châteaurenard, Graveson et Orgon).

Le bilan 2020, amoindri en raison des contraintes sanitaires, fait apparaître les résultats suivants : 270 personnes reçues (392 en 2019 et 342 en 2018), s'agissant le plus souvent de victimes d'atteinte à des violences intrafamiliales, soit presque un tiers).

Il est proposé d'octroyer pour 2021 une subvention de 17 000 €, identique au montant accordé en 2020.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRÈS AVIS** favorable de la commission politique de la ville et action sociale en date du 21 octobre 2021,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 17 000 € à l'association APERS pour l'action « intervenant social en gendarmerie » pour 2021,
- **AUTORISE** sa présidente à signer la convention en découlant et tout document s'y rapportant.

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

